

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

Absents :

M. SIBEAUD Frédéric, excusé – procuration écrite donnée à M. HELFTER Philippe
Mme EHRET Véronique, excusée

Secrétaire de séance : M. KLEIN Valentin

Monsieur le Maire ouvre la séance, et à sa demande dans le cadre du contexte sanitaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la séance se tienne à huis-clos.

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes du terrorisme : Monsieur Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, ainsi que les victimes de l'attaque dans une église de Nice. Le Maire remercie également les enseignants et les parents d'élèves qui s'étaient retrouvés devant l'école pour un hommage, et soutient les enseignants dans la difficulté d'appréhender cet événement avec les élèves lors de la rentrée. Il informe qu'un premier paragraphe de la lettre de Jean Jaurès aux enseignants a été publié dans le bulletin communal, et les paragraphes suivants le seront au fur et à mesure des prochaines éditions. Le conseil propose d'ouvrir également le bulletin à la parole des enseignants.

Il soumet ensuite à l'approbation des conseillers municipaux les délibérations de la séance du 22 septembre 2020.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose de rajouter le point suivant :

- Crise covid 19 : exonération du loyer du salon de coiffure

Aucune objection n'ayant été formulée, le Maire passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de la Commission Vivre ensemble – Vie associative
2. Rapport de la Commission Agriculture – Forêt – Chasse
3. Office National des Forêts : état de coupes de bois – programme de travaux – état d'assiette
4. Demandes de subvention
5. Renouvellement du contrat de nettoyage des locaux
6. Acquisition d'une autolaveuse
7. Paiement d'heures supplémentaires pour l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles
8. Renouvellement du contrat de l'adjoint technique
9. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2019
10. Rapport d'activités 2017-2018-2019 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein
11. Divers

1. RAPPORT DE LA COMMISSION VIVRE ENSEMBLE – VIE ASSOCIATIVE

Mme MAGRIT présente le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue en visio le 30 octobre 2020

Ordre du jour : Colis des Séniors

La réunion concernait la proposition d'un colis pour les Séniors en remplacement du repas de Noël qui ne peut avoir lieu à cause de l'épidémie.

Données concernant le repas annuel :

- Jusqu'à l'année dernière le repas était réservé aux personnes âgées de 65 ans et plus (les conjointes et conjoints étaient également invités).
- Seulement 36 invités étaient présents au repas de 2019 (+ 10 conseillers municipaux ainsi que 9 conjointes et conjoints de conseillers).
- La facture totale du repas de 2019 (repas, boissons, animation, décoration...) était de 3 300.00€ pour un total de 55 personnes présentes. Soit : 60.00€ par personne.

Pour 2020

Nous recensons : 43 personnes de 65 à 69 ans, et 58 personnes de 70 ans et plus.

Au vu des conditions sanitaires, il a donc été pensé d'offrir un colis aux séniors en lieu et place du repas annuel dans les conditions suivantes :

- Concernant l'âge d'attribution : vu le faible nombre de personnes entre 65 et 70 ans présentes lors des repas précédents, la commission fixe l'âge d'attribution à partir de 70 ans (petit sondage fait dans les communes avoisinantes, seul Bolsenheim démarre à 65 ans).
- Concernant la valeur du colis : de fixer le tarif à une trentaine d'euros.

Les propositions de colis (produits locaux) sont les suivantes :

- Le Cellier Mobile ERSTEIN pour une valeur de 29.30€ : 1 corbeille en osier, 1/2 bouteille de Gewurtz ou Pinot Gris, 1 bloc de foie gras de canard (120g), 1 terrine au magret de canard fumé (180g), 1 confit de figue (60g), 1 pain d'épice aux figues (200g), 2 papillotes au chocolat
- Philippe Rome GEISPO pour une valeur de 24.00€ :
 - 1 colis femme : 1 corbeille en osier, foie gras de canard (90g), ballotin de 9 chocolats, thé féerie de Noël (2 sachets), assortiment de bredeles (200gr), pot de miel (125g), bouteille de limonade (25cl), bouteille d'huile d'olive (25cl)
 - 1 colis homme : 1 corbeille en osier, rilette de canard (90g), 1/2 bouteille pinot gris, sachet de pain d'épices (200g), paquet café hans moulu (250g), bière de Noël (25cl), bouteille d'huile d'olive (25cl)
- Saveurs et Délices ENTZHEIM pour une valeur de 28.50€ : 1 coffret, 1/2 de Gewurtz, 1 bocal de foie gras (100g) ou 1 terrine de foie gras (100g), 1 terrine de cerf en bocal (200g), 1 confit d'oignon au pinot noir (25g), 1 confiture figue et noix (200g), 1 pain d'épices pour le foie gras (200g), chocolat rocher noir (200g), griottines au kirsch (5cl)
- Les Confitures de Nicole CHATENOIS pour une valeur de 34.00€ : 1 corbeille, 1/2 bouteille de crémant d'alsace, 1 paquet de bredele, 1 terrine au crémant, 1 pot de miel, 1 grand pot de confitures, 2 petits pots de confiture.

La commission vote à l'unanimité de retenir la proposition de Saveurs et Délice pour un montant de 28.50€ (colis pour 1 personne). Pour les couples (qui ont droit tous les 2 au colis) la commission propose de faire un colis de 60€ environ, afin d'éviter d'avoir 2 fois la même chose. Ce qui représente: 30 colis à 28,50€ et 14 colis à 60€.

Concernant la distribution, étant peu probable que les conditions sanitaires s'améliorent d'ici décembre, il est prévu de constituer 3 ou 4 équipes qui feront du porte à porte pour déposer les colis. La date reste à définir (18 ou 19 décembre).

Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission en fixant l'âge d'attribution à 70 ans, et opte pour la distribution d'un colis identique à chaque personne concernée, soit 58 colis d'une valeur de 28,50 € TTC chez Saveurs et Délices.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION AGRICULTURE – FORET – CHASSE

M. STRUB Hubert présente les points abordés lors de la réunion du 2 novembre 2020

Etat prévisionnel des coupes et programme de travaux de l'Office National des Forêts

La commission donne une suite favorable à l'état prévisionnel des coupes de bois et au programme de travaux proposés par l'ONF. Une mise en relation avec le SIVU et l'ONF est à prévoir afin de familiariser les nouveaux membres de la commission aux travaux. Dès que possible, les membres de la commission se rendront sur site, et il sera organisé également une visite de la forêt pour tous les conseillers municipaux au début du printemps en fonction des conditions climatiques.

Le Maire souligne qu'il conviendra également de prévoir des plantations, suite à la maladie de la chalarose, ayant dévasté un grand nombre de frênes.

Location des parcelles communales : indice du fermage

La commission a pris connaissance de l'ensemble des parcelles communales mises en location dans le cadre du fermage, ainsi que de l'augmentation de l'indice de 0,55 % applicable pour le calcul des fermages pour 2020.

Divers

Dans le cadre des restrictions de sortie liées à la crise sanitaire du Covid-19, au vu des nombreux dégâts de sanglier, des dérogations préfectorales ont été accordées pour l'organisation de battues. Un courrier sera adressé à M. BERCHET, locataire de la chasse, afin de lui demander d'effectuer des battues au plus vite.

Il conviendra de prendre contact avec le Syndicat Ehn-Andlau-Scheer, pour leur signaler qu'après le pont du Neugraben, un ensemble de troncs d'arbres est toujours stocké, qui devait être broyé par l'Entreprise Kretz aux frais du syndicat.

3. OFFICE NATIONAL DES FORETS : ETAT DE COUPES DE BOIS – PROGRAMME DE TRAVAUX ETAT D'ASSIETTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de l'ONF pour les prévisions de coupe, le programme des travaux et l'état d'assiette des coupes à marteler.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission Agriculture – Forêt – Chasse du 2 novembre 2020,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver l'état de prévision des coupes pour 2021
- d'approuver le programme des travaux pour 2021
- d'approuver l'état d'assiette 2022 des coupes à marteler

4. DEMANDES DE SUBVENTION

4.1 Demande de subvention pour l'école de la Scheer

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune subventionne habituellement l'école de la Scheer dans le cadre de l'achat de cadeaux de Noël. Le Maire propose de verser pour 2020 un montant de 300 €, identique au montant versé par la commune de Bolsenheim.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de verser une subvention à l'école primaire d'un montant de 300 € au titre des cadeaux de Noël des élèves pour 2020

4.2 Autres demandes de subventions

Le Maire fait part des demandes de subvention réceptionnées.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'octroyer les subventions suivantes :
 - 40 € à l'Association des Restaurants du Coeur
 - 40 € au Centre Européen d'Etude du Diabète

5. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Monsieur le Maire fait part de la consultation lancée pour le nettoyage des locaux (écoles, mairie, salle des fêtes), afin de remettre à jour les prestations demandées et les tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour la salle des fêtes, l'intervention consistera uniquement au nettoyage des sanitaires les vendredis matins, afin que l'état des lieux puisse être effectué en cas de location du week-end, et après les activités sportives et scolaires de la semaine. Les locataires seront en charge de rendre les lieux en état de propreté (cuisine, sanitaires et balayage du sol de la grande salle). Concernant le lavage du sol, il sera effectué en régie. Pour se faire, le Maire propose d'acquérir une autolaveuse. La société de nettoyage pourra être amenée à intervenir ponctuellement si les locaux n'ont pas été nettoyés par les locataires, et dans ce cas la prestation leur sera refacturée.

Le Maire soumet les offres réceptionnées des différentes sociétés contactées, et propose de retenir l'entreprise PLE Nettoyage qui a effectué une prestation au cours de l'été pour un nettoyage approfondi de la cuisine.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de retenir l'offre de la Société PLE Nettoyage pour un montant mensuel de 999 € pour l'ensemble des locaux à compter du 1^{er} janvier 2021
- de retenir l'offre de la Société PLE Nettoyage pour un forfait horaire de 30 € en cas d'intervention ponctuelle sur demande de la commune à compter du 1^{er} janvier 2021
- d'autoriser le Maire à signer les documents y afférents

6. ACQUISITION D'UNE AUTOLAVEUSE

Afin de pouvoir assurer le nettoyage du sol de la salle des fêtes en régie, et suite au renouvellement du contrat de nettoyage des locaux, le Maire propose l'acquisition d'une autolaveuse. Il soumet les devis réceptionnés.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'acquérir une autolaveuse auprès de la société LABOR HAKO pour un montant de 2 665,32 € TTC
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2021

7. PAIEMENT D'HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR L'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES

Monsieur le Maire informe le conseil que des heures complémentaires ont été effectuées au cours des différentes vacances scolaires entre le 17 et le 31 août 2020 par Madame Agnès ALBEROLA dans le cadre de son emploi en tant qu'ATSEM, et qu'il convient de les rémunérer, soit un total de 40 heures.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de payer 40 heures complémentaires à Madame Agnès ALBEROLA effectuées pendant la période du 17 et le 31 août 2020
- de verser ce montant sous forme de rappel avec la rémunération du mois de décembre

8. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'ADJOINT TECHNIQUE

Suite à la demande de l'adjoint technique qui souhaite effectuer encore une année de service, le Maire informe que son contrat sera renouvelé pour une année à compter du 1^{er} janvier 2021.

9. RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2019

Monsieur le Maire fait part du rapport qui sera transmis à tous les conseillers.

10. RAPPORT D'ACTIVITES 2017-2018-2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Monsieur le Maire fait part du rapport qui sera transmis à tous les conseillers.

11. CRISE COVID 19 : EXONERATION DU LOYER DU SALON DE COIFFURE

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, Monsieur le Maire fait part des difficultés financières auxquelles vont devoir faire face les professionnels. Il rappelle que lors du confinement au printemps, l'équipe précédente avait accordé une exonération de loyer pour le salon de coiffure « Prendre l'Hair Coiffure » dont le local appartient à la commune, et propose de reconduire cette mesure pour le mois de novembre.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'accorder l'exonération du loyer pour le salon de coiffure « Prendre l'Hair Coiffure » pour le mois de novembre correspondant à la période de confinement
- de reconduire la mesure pendant toute la période que durera le confinement si celui-ci devait être amené à être prolongé

12. DIVERS

1. Le Maire informe le Conseil que le véhicule communal est définitivement hors service. Il n'est pas prévu de le remplacer, l'agent communal utilisant le tracteur pour ses travaux, et cette situation semble convenir.
2. Le Maire fait part de l'arrêté préfectoral portant enregistrement d'une installation de méthanisation de déchets non dangereux par la Société Biométhane du Piémont à Zellwiller.
3. La mise à jour du site internet de la commune est en cours, et le Maire remercie Mme MAGRIT pour son implication vu la charge de travail que cela représente.
4. Le Maire fait part de l'application PanneauPocket qui permet aux communes des informations et alertes à destination de la population. Gratuit pour les administrés, le coût pour la commune serait de 180 € TTC par an. Le point sera revu après réflexion.
5. M. STRUB Hubert propose d'organiser une réunion de la Commission Travaux lundi 23 novembre à 19H30.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22 H 45.